

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel Desrosiers | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Carrol HALLER | 5. David WILSON |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT :

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et greffier-trésorier et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 11 octobre 2023
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Calendrier des séances du conseil 2024
6. Assurance générale — Retrait des groupes communautaires

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

7. Assurance collective — Renouvellement
8. Démission de Madame Julie Weldon au poste de Secrétaire-réceptionniste
9. Nomination au poste d'adjointe administrative

FINANCES ET TRÉSORERIE

10. Acceptation des comptes à payer
11. Rapports des salaires nets –2023-10
12. Régie Intermunicipale des Eaux Massawippi — Adoption du budget 2024
13. Régie Intermunicipale du Parc régional Massawippi — Adoption du budget 2024

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

14. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
15. Programme d'aide à la voirie locale — Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL)
16. Proposition de services - demande de subvention pour étude de faisabilité eau potable et usée

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

17. Règlement 2023-747 modifiant le règlement de lotissement 2001-433 — Avis de motion
18. Règlement 2023-747 modifiant le règlement de lotissement 2001-433 — Adoption de 1er projet
19. Appui au projet Circuit paysager du lac Massawippi
20. Entente de délégation de compétences pour les matières recyclables - approbation et autorisation de signature
21. Engagement de la municipalité à agir concrètement dans le contexte de la COP15 pour vivre en harmonie avec la nature, arrêter le déclin de la nature et freiner la perte de biodiversité.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22. Octroi de contrat — Entretien de la patinoire
23. Don — Club de golf North Hatley

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24. Règlement 2023-746 amendant le règlement RU-2023-01 concernant les systèmes d'alarme — Avis de motion
25. Règlement 2023-746 amendant le règlement RU-2023-01 concernant les systèmes d'alarme — Présentation
26. Règlement 2023-748 modifiant le règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1— Adoption
27. Entente de prêt de locaux d'urgence avec Sainte-Catherine-de-Hatley
28. Application du règlement unifié ru-2023-02 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

VARIA

29. Appui à la demande de maintien de réseau de transport scolaire desservant le territoire de Waterville par le centre de services scolaires de la région de Sherbrooke
30. Octroi d'accès à la rampe de mise à l'eau
31. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public
32. Levée de l'assemblée

2023-11-06.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2023-11-06.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 2 ET 11 OCTOBRE 2023

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 octobre 2023 et que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 octobre 2023 soient adoptés.

2023-11-06.03 INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Appel de candidatures comités municipaux
- Remerciements Jour du Souvenir
- Remerciements service incendie (Halloween et Jour du souvenir)
- Vigilance méfaits et vols dans les voitures
- Marché de Noël 9 décembre
- Bureau municipal fermé le 13 novembre
- Consultation publique lotissement 27 nov. 16h
- Semaine des tous petits semaine 20 nov.
- Illumination Sapin de Noël parc Dreamland 1^{er} décembre
- Activité Arbres Canada

2023-11-06.04 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

INTERVENANTS	OBJETS
JEAN-FRANÇOIS LOISELLE	Q. Inquiétudes face aux méfaits publics
	R. Évènements récents. Les résidents ont été appelés à être vigilants et la SQ a également été avisée et a agit.
	Q.
	R.
	Q.
	R.

2023-11-06.05 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2024

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de celles-ci ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le calendrier ci-après soit adopté pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

15 janvier 2024	5 août 2024
5 février 2024	9 septembre 2024
4 mars 2024	7 octobre 2024
8 avril 2024	4 novembre 2024
6 mai 2024	2 décembre 2024
3 juin 2024	11 décembre 2024 (budget)
8 juillet 2024	

QUE les séances se tiendront les lundis et débuteront à 19 h 00 ;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément aux dispositions du Code municipal et que le calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme y soit également ajouté.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

23 janvier 2024	23 juillet 2024
20 février 2024	20 août 2024
19 mars 2024	17 septembre 2024
16 avril 2024	15 octobre 2024
14 mai 2024	12 novembre 2024
11 juin 2024	10 décembre 2024

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.06

ASSURANCE GÉNÉRALE — RETRAIT DES GROUPES COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité peut aider des organismes bénévoles en leur fournissant des assurances responsabilité;

ATTENDU QUE ces couvertures ont un coût pour la Municipalité selon la nature de leurs activités;

ATTENDU QUE la Municipalité cherche à constamment contrôler ses dépenses;

ATTENDU QUE ces organismes n'ont plus besoin de la couverture d'assurance à l'avenir.

MOI, CARROL HALLER, propose

QUE soit retiré en date d'aujourd'hui, de la couverture d'assurance générale de la Municipalité, les organismes suivants :

- Le Centre communautaire de North Hatley
- North Hatley Recreation Society Inc

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.07

ASSURANCE COLLECTIVE — RENOUVELLEMENT

ATTENDU QUE le contrat d'assurances collectives de la Municipalité est venu à échéance le 1^{er} novembre 2023;

ATTENDU que l'Assurance Emploi passe de 15 à 26 semaines de couverture, ce qui permet de repousser le délai du début de la couverture de longue durée fournie par l'assurance collective ;

ATTENDU QUE le report du début de la couverture de longue durée permet une réduction des primes ;

ATTENDU que le coût des assurances collectives est partagé entre la Municipalité et les employés dans une proportion de 50/50 ;

ATTENDU QUE les coûts des assurances collectives ont diminué de 6.44 % comparativement à 2023 et que le report du début de la couverture de la longue durée permet une économie supplémentaire de 1.43 %.

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

D'accorder le contrat d'assurances collectives de la Municipalité à la compagnie Sun Life du Canada, au coût annuel de 23 051.40 \$ taxes en sus à partager à parts égales avec les employés permanents pour un total de 11 525.70 \$ pour la Municipalité et d'accepter d'allonger le début de la couverture longue durée de 112 jours à 189 jours.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 55-139-98-000.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

2023-11-06.08

DÉMISSION DE MADAME JULIE WELDON AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU QUE madame Julie WELDON occupe le poste de secrétaire-réceptionniste depuis mai 2023;

ATTENDU QUE madame WELDON a remis sa démission comme secrétaire-réceptionniste le 10 octobre 2023 dernier.

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE la Municipalité accepte la démission de madame WELDON

QUE la Municipalité remercie madame WELDON pour son engagement au service des citoyens de North Hatley et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.09

NOMINATION AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE les services administratifs sont essentiels au bon fonctionnement de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a présentement un poste vacant à cet effet ;

ATTENDU la résolution 2023-03-06.08 déléguant les pouvoirs d'embauche au Directeur général et Greffier-trésorier ;

ATTENDU QUE des candidatures ont été reçues lors des dernières semaines et qu'une candidate a été retenue pour pourvoir ledit poste.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

DE nommer madame Marie-Chantal GIGUÈRE au poste d'adjointe administrative et que sa date d'entrée en fonction soit le 23 novembre 2023 ;

QUE Madame la mairesse, Marcella Davis-Gerrish, et le Directeur général et Greffier-Trésorier, Benoit Tremblay, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail;

QUE les fonds requis au paiement du salaire de Mme GIGUÈRE soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-141.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.10

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil.

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 6 novembre 2023 par le Service de trésorerie, d'une somme de 176 963,05 \$.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.11

RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2023-10

ÉLUS	7 382.50 \$
PERMANENTS	31 770.42 \$
SAISONNIERS	3 006.52 \$
TOTAL	42 159.44 \$

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

2023-11-06.12

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES EAUX MASSAWIPPI — ADOPTION DU BUDGET 2024

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM) sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal ;

ATTENDU QUE la quote-part de la régie pour la Municipalité est fixée à 85 % pour les opérations et à 75 % pour le service de la dette;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des eaux Massawippi a présenté son budget pour l'année 2024, ledit budget se chiffant à un montant de 1 049 082 \$.

MOI, ANDREW J PELLETTIER, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget 2024 présenté par la Régie intermunicipale des eaux Massawippi, se chiffant à 1 049 082 \$, la quote-part de North Hatley relative aux opérations étant fixée à 311 928 \$ et la quote-part relative au capital étant fixée à 159 762 \$

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.13

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI — ADOPTION DU BUDGET 2024

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a présenté son budget 2024 aux municipalités membres ledit budget se chiffant à un montant de 120 435 \$ (excluant le budget relié à la plage).

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget 2024 présenté par la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi se chiffant à 120 435 \$ (excluant le budget relié à la plage), la quote-part de North Hatley étant de 24 087 \$

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.14

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

MOI, ANDREW J PELLETTIER, PROPOSE

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation 3 ci-jointe et de tous les autres documents

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.15

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PAVL)

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

D'approuver les dépenses d'un montant de 16 901 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.16

PROPOSITION DE SERVICE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ EAU POTABLE ET USÉE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité`

ATTENDU QUE les Municipalité du Village de North Hatley et de Sainte-Catherine-de-Hatley désirent présenter un projet d'étude de faisabilité eau potable et usée dans le cadre de l'aide financière.

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de North Hatley s'engage à participer au projet de faisabilité eau potable et usée et à assumer une partie des coûts s'appliquant à son territoire;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le Conseil nomme la Municipalité de Sainte-Catherine de Hatley organisme responsable du projet.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.17

**RÈGLEMENT 2023-747 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2001-433 —
AVIS DE MOTION**

MOI, MICHEL DESROSIERS, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

1. de préciser l'obligation de céder **gratuitement** l'emprise d'une rue publique à la Municipalité;
2. de modifier les exceptions à l'application de la redevance pour fins de parcs et de terrains de jeux.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2023-11-06.18

**RÈGLEMENT 2023-747 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2001-433 —
ADOPTION DE 1ER PROJET**

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'adopter le projet du règlement de lotissement n° 2023-747.

Le présent projet de règlement n° 2023-747 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement n° 2001-433 afin :

1. de préciser l'obligation de céder **gratuitement** l'emprise d'une rue publique à la Municipalité;
2. de modifier les exceptions à l'application de la redevance pour fins de parcs et de terrains de jeux.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, **une assemblée de consultation** sera tenue le **27 novembre 2023, à 16 h**, à la salle communautaire de l'église Ste-Élisabeth du Village de North Hatley.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.19

APPUI AU PROJET CIRCUIT PAYSAGER DU LAC MASSAWIPPI

ATTENDU la demande d'appui au projet circuit paysager du Lac Massawippi reçue le 27 octobre 2023;

ATTENDU que ce projet permettra de mettre en commun les forces des municipalités afin de proposer une nouvelle offre touristique pour la région de Memphrémagog avec pour destination, tout le Lac Massawippi, comprenant les 5 municipalités l'entourant.

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley appuie la démarche en contribuant à la collecte de contenu (par le biais du comité de paysage local) et en offrant du temps par l'intermédiaire de la ressource à la régie intermunicipale du lac Massawippi pour la réalisation dudit projet.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

QUE les fonds prévus pour la municipalité à l'appel de projets Plan d'action Paysages des comités de paysages locaux, soit un montant de 7 500 \$, puisse être utilisé aux fins de la réalisation du circuit paysager du lac Massawippi;

QUE la mairie soit partie prenante du comité de suivi du projet, via le comité de la régie intermunicipale;

QU'advenant l'octroi du financement, la Municipalité s'engage à soutenir la réalisation du Circuit du lac Massawippi et de faire de ce projet, un succès.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.20

ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que le gouvernement a adopté le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective;

ATTENDU que l'article 53.31.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant que la MRC a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur la collecte et le transport de matières recyclables pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de celui de la Ville de Magog;

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog a adopté, le 19 avril 2023, une résolution proposant aux municipalités locales de conclure une entente intermunicipale en lien avec la modernisation de la collecte sélective et que les municipalités locales ont fait part de leur intérêt à conclure une telle entente;

ATTENDU que toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU qu'il y a lieu à ce que les municipalités locales délèguent à la MRC de Memphrémagog certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial;

ATTENDU que le texte d'une entente de délégation de compétences pour les matières recyclables a été présenté en atelier de travail du conseil de la MRC le 18 octobre 2023, aux directions générales des municipalités locales le 24 octobre 2023 et transmis aux municipalités locales concernées;

ATTENDU que la Municipalité considère opportun d'adopter l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables.

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le conseil approuve l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables à intervenir entre la MRC de Memphrémagog et les municipalités locales;

QUE le conseil autorise et mandate Madame Marcella Davis-Gerrish, mairesse, et Monsieur Benoit Tremblay, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

2023-11-06.21

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À AGIR CONCRÈTEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA COP15 POUR VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE, ARRÊTER LE DÉCLIN DE LA NATURE ET FREINER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

CONSIDÉRANT le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations ;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

CONSIDÉRANT que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité.

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la Municipalité s'engage :

- À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier;
- À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire;
- À participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité;
- À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030;
- À protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire;
- À participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation;
- À viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030;
- À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour vos citoyens.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.22

OCTROI DE CONTRAT — ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU QUE le parc de la rivière accueille les patineurs, les hockeyeurs et autres utilisateurs de surfaces glacées durant la saison froide;

ATTENDU QUE chaque année, la Municipalité prépare une patinoire, une aire de glace ainsi qu'un sentier glacé dans le parc pour le plaisir des citoyens et visiteurs;

ATTENDU QUE des utilisateurs veulent également pouvoir marcher le long du sentier glacé dans le parc ;

ATTENDU QUE le coût d'entretien de la patinoire est partagé entre le Canton de Hatley et la Municipalité selon l'entente actuelle de loisirs;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les 3 propositions suivantes :

NOM	MONTANT	NOTES
Jesse MORSE	13 020 \$	
Anthony BERGERON HOULE	14 500 \$	
Regan SHELDON	SANS SOUMISSION	

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le contrat d'entretien de la patinoire soit octroyé à Jesse MORSE pour la somme de 13 020 \$ et que l'entretien du sentier glacé soit octroyé en fonction de la température sous la formule de coût contrôle;

Que la dépense soit imputée au poste comptable 02.701.50.529.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.23

DON — CLUB DE GOLF NORTH HATLEY

ATTENDU QUE le Club de golf de North Hatley (Club) est une attraction recherchée dans la région;

ATTENDU QUE le Club collabore avec la Municipalité lorsque nécessaire;

ATTENDU QUE le Club fête en 2024 ses 100 ans d'existence.

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le conseil octroie un montant de 100,00\$ à titre de don au Club de golf de North Hatley afin que celui-ci procède à l'achat de chèques cadeaux dans les commerces se situant sur le territoire de North Hatley afin qu'ils soient remis lors de leur événement marquant les festivités du 100^{ième};

Que la dépense soit imputée au poste comptable 02.110.00.610.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.24

RÈGLEMENT 2023-746 AMENDANT LE RÈGLEMENT RU-2023-01 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME — AVIS DE MOTION

MOI, CARROL HALLER, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption;

Ce règlement aura pour objet de modifier le *Règlement numéro RU-2023-01* concernant les systèmes d'alarme afin :

1. De retirer la notion d'alarme incendie afin de conserver seulement celle sur les alarmes d'intrusion;
2. D'augmenter le montant du constat pour les fausses alarmes d'intrusion.

2023-11-06.25

RÈGLEMENT 2023-746 AMENDANT LE RÈGLEMENT RU-2023-01 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME — PRÉSENTATION

MOI, CARROL HALLER, DÉPOSE pour présentation le projet de *Rglement numéro 2023-746* amendant le *Règlement uniformisé RU 2023-01* concernant les systèmes d'alarme;

Le présent projet de règlement n° 2023-746 aura pour objet de modifier le règlement afin :

1. De retirer la notion d'alarme incendie afin de conserver seulement celle sur les alarmes d'intrusion;
2. D'augmenter le montant du constat pour les fausses alarmes d'intrusion.

QUE le *Règlement numéro 2023-746* soit présenté pour adoption lors de la prochaine séance régulière du conseil.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

2023-11-06.26

RÈGLEMENT 2023-748 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ENCADRANT LA TAXE MUNICIPALE POUR LE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025.

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE

JE, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de North Hatley adopte le Règlement N°2023-748 modifiant le règlement N°2009-538;

QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité du Village de North Hatley.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.27

ENTENTE DE PRÊT DE LOCAUX D'URGENCE AVEC SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

CONSIDÉRANT la proposition d'entente de prêt de locaux d'urgence (sécurité civile) faite par la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley visant le prêt de la salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley située au 85, de la Grand-Rue aux autorités de la Municipalité du Village de North Hatley dans le cas d'urgence et de besoin en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que pareilles ententes de prêt de locaux existent déjà avec les municipalités du Canton de Hatley, du Village d'Ayer's Cliff et de Hatley et qu'elles sont une mesure appropriée favorisant le rendu de services de soutien aux citoyens de chacune des municipalités concernées lorsque les besoins se manifestent.

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley accepte de convenir de l'entente de prêt de locaux d'urgence avec la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

QUE la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.28

APPLICATION DU RÈGLEMENT UNIFIÉ RU-2023-02 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA GESTION DES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité était responsable de l'application de son propre règlement régissant le stationnement dans la Municipalité par le biais des *Règlements numéros 01-430* et que celui-ci a été abrogé par le *Règlement numéro 02-438*;

ATTENDU QUE les *Règlements numéros 01-430 et 02-438* prévoyaient la clause 3.1.5.5 interdisant le stationnement dans l'espace situé entre la ligne du lot et la rue proprement dite;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 02-438* a été abrogé par le *Règlement unifié RU-2023-02* relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques adopté le 10 sept 2018;

ATTENDU QUE le *Règlement numéro RU-2023-02* prévoit l'article 5.2 « interdit de stationner dans l'espace situé entre la ligne du lot et l'accotement de la rue (c'est-à-dire qu'il est interdit de stationner dans l'emprise de la rue, ailleurs que sur la chaussée ou l'accotement);

ATTENDU QUE la situation du bâtiment commercial se situant au 45 rue Main (Accomodation Massawippi) est directement affectée par tous les règlements cités précédemment.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Municipalité réaffirme sa position sur les interdictions de stationnement, notamment en lien avec la situation du 45 rue Main;

QUE l'administration voit à s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

VOTE POUR :	VOTE CONTRE :	ABSTENTION :
ADOPTION :		ADOPTÉE

2023-11-06.29

**APPUI À LA DEMANDE DE MAINTIEN DE RÉSEAU DE TRANSPORT SCOLAIRE
DESSERVANT LE TERRITOIRE DE WATERVILLE PAR LE CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRES DE LA RÉGION DE SHERBROOKE**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville est en croissance démographique significative depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir des services de proximité de qualité pour la population;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir le service de transport scolaire pour les élèves actuellement desservis par le CSSRS sur le territoire de Waterville;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir et de maintenir un service de transport scolaire en milieu rural qui est sécuritaire, de qualité et équitable pour tous les enfants desservis sur le territoire de Waterville, et ce, tout au long de leur scolarisation par le CSSRS;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville s'occupe elle-même du déneigement des routes de son territoire et qu'elle n'a jamais été mise au courant par le CSSRS ou ses transporteurs de problématiques ponctuelles ou récurrentes sur le chemin Astbury qui auraient pu causer le changement du service prévu actuellement pour ce chemin par le CSSRS;

CONSIDÉRANT QUE les 3 enfants du chemin Astbury qui seront directement impactés par les changements imposés par le CSSRS, à partir du 30 octobre 2023, sont de niveau préscolaire et premier cycle du primaire;

CONSIDÉRANT QU' il s'avère que la décision de la CSSRS ne tient pas compte de l'âge des enfants, de la distance et du temps du déplacement nécessaire pour se rendre au lieu d'embarquement déterminé, ni de la luminosité réduite en période hivernale, ni des risques liés à des températures extrêmes et des autres risques auxquels ces jeunes enfants seront exposés quotidiennement pendant leurs déplacements;

CONSIDÉRANT QU'historiquement, les enfants du chemin Astbury ont toujours reçu un service à la porte par le CSSRS (anciennement CSRS) et qu'aucun incident mettant en jeu leur sécurité ou celle du transporteur n'a été répertorié;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite collaborer avec le CSSRS pour améliorer la compréhension de son territoire, ce qui inclus la connaissance de son réseau routier, rues, routes et chemins;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne tient pas compte de la réalité et que d'assurer la sécurité des élèves passe, pour le cas présent, par un service de transport scolaire à la porte sur le chemin Astbury.

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

DE DEMANDER au CSSRS de revoir leur décision pour les 3 élèves du chemin Astbury de Waterville, en tenant compte des risques en lien avec la réalité et l'historique de ce secteur, de l'âge des élèves à être transportés, des facteurs réels de sécurité tant pour les utilisateurs que pour le transporteur en période hivernale découlant des mesures qui seront mises de l'avant le 30 octobre 2023;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

DE CONSIDÉRER l'impact de la météo hivernale et de l'achalandage quotidien aux heures de transport scolaire de l'intersection de la route 143 et Astbury pour évaluer le niveau de danger pour la circulation en général et pour les élèves qui auraient à utiliser cette intersection comme lieu d'embarquement;

DE DEMANDER au CSSRS d'assurer une offre du service de transport scolaire qui est équitable et sécuritaire pour tous les élèves ayant droit à ce service et habitant en secteurs ruraux de Waterville;

DE REVENIR à l'offre de service d'embarquement à la porte pour le chemin Astbury, comme dans le reste du secteur rural de Waterville desservi par le CSSRS;

D'INFORMER rapidement la Ville de toute problématique en lien avec l'entretien des chemins sur son territoire pouvant causer un bris de service pour sa population scolarisée par le CSSRS et ce, peu importe la saison;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à toutes les municipalités qui sont desservies par le CSSRS et ayant un territoire rural afin de les sensibiliser aux enjeux de sécurité causés par certaines réorganisations du service transport scolaire du CSSRS.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-06.30

OCTROI D'ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU

DANIELLE DUPRÉ est priée de quitter la rencontre pour ce point.

ATTENDU QUE *Florent Hébert Guide de pêche* a adressé une demande au Conseil en janvier 2023 afin d'obtenir une clé pour l'accès à la rampe de mise à l'eau située à la marina à des fins d'opération de son commerce en dehors de la saison estivale;

ATTENDU la résolution 2023-02-06.05 qui déterminait les modalités d'une entente permettant à *Florent Hébert Guide de pêche* d'accéder à la rampe de mise à l'eau en dehors de la saison estivale à l'aide des employés des travaux publics;

ATTENDU QUE la saison hivernale approche et que les employés de travaux publics seront afférés aux opérations de déneigement et qu'il sera alors difficile d'assurer un support régulier et constant à *Florent Hébert Guide de pêche*.

MOI, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

QUE la Municipalité modifie l'entente prévue dans la résolution 2023-02-06.05;

QUE la Municipalité remette à Florent Hébert, Guide de pêche, une clé pour la rampe de mise à l'eau à la marina pour la période du 6 novembre 2023 jusqu'à la date d'ouverture de la station de lavage.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

DANIELLE DUPRÉ est priée de réintégrer la rencontre.

2023-11-06.31

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS, ADRESSE. ET VILLE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL	
MARIE CHRISTINE RICHARD	<p>Q. COP-15 – demander au club de golf de vérifier les pesticides avec l'aide du Canton et aussi faire respecter ses propres règlements</p> <p>R. Présenté une demande par écrit, afin que le conseil puisse adopter une résolution et la remettre au canton de North Hatley pcq pour le moment, aucune réponse de la part du Canton. Avec une résolution, cela rendra la demande plus officielle. La Municipalité regarde une action auprès du par cet désire mettre en application une action au printemps.</p>

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 NOVEMBRE 2023**

MICHAEL ROCHETTE	Q.	Excavation sur la rue Jones – trop de cases de stationnement.
	R.	Validation à faire auprès de l'inspecteur en bâtiment et le conseil reviendra avec la réponse possiblement demain pour M. Rochette ainsi qu'à la prochaine réunion du conseil.
PATRICK LAJOIE	Q.	Vitesse excessive sur le lac, clôtures, stationnement payant, Marina
	R.	Vitesse : La Municipalité n'a que peu de pouvoir concernant la vitesse (pouvoir blanc). Via le Parc régional on en a que très peu également. Selon le gouvernement fédéral, beaucoup de mots pour dire que cela n'a pas changé. Clôtures : La réglementation ne régit pas les clôtures temporaires pour motif de sécurité (construcction ou protection). La Municipalité doit faire ses vérifications auprès du service de l'urbanisme. Stationnement payant : A discuter sur lors des rencontres sur le budget. Marina : Fin de contrat 31 octobre 2023. Dossier difficile. La population sera avisée en temps et en lieu.

2023-11-06.32

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 H 16, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.